



Ville de Fermont

SERVICES TECHNIQUES

Fermont, le 24 septembre 2007

Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement
 Édifice Lomer-Gouin
 575 rue St-Amable, bureau 210
 Québec (Qc) G1R 6A6

À l'attention de Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice

OBJET : Projet de mine de fer du Lac Bloom

Madame,

Nous vous transmettons l'information répondant aux questions complémentaires du 18 septembre dernier transmise à la Ville de Fermont (DQ-9, questions #5 et #6).

Question #5:

En ce qui concerne la quantité de matières résiduelles produite et mise en décharge par la Ville de Fermont au cours des dernières années, vous trouverez ci-dessous, un tableau comparant les volumes de déchets transportés par nos camions au site de dépôt en tranchés de la Compagnie Minière Québec Cartier pour la période de 1996 à 2006.

- *Malheureusement, nous n'avons pas de chiffres pour certaines années.*

Année	Déchets domestiques(m ³)	Déchets :	
		Matériaux de construction, gros déchets (m ³)	Total (m ³)
1996	7 464	2 708	10 172
1998	7 320	2 093	9 413
1999	6 936	2 407	9 343
2006	4 872	3 083	7 955

Note:

Depuis mars 2001, tel que demandé par le Ministère de l'Environnement suite à la modification au règlement sur les déchets solides, la Ville de Fermont ne dispose plus les pneus hors d'usage au site de dépôt en tranchée de la Compagnie Minière Québec Cartier et profite du programme de récupération de Recyc-Québec.

De plus, la Ville dispose depuis de nombreuses années d'un programme de récupération de RDD (Résidus Domestiques Dangereux). En effet, un point de collecte est disponible pour les citoyens afin de disposer de leur RDD et cela 24 heures sur 24.

Depuis 2005, la Ville de Fermont fait partie de la SoGHUSociété de gestion des huiles usagées) et une firme autorisée dans la gestion des RDD, s'occupe de ramasser tout déchet dangereux: matières organiques, inorganique, peintures, huiles et filtres usagés, cylindre de propane et autres.

Question #6:

La présente est pour faire suite à votre demande d'informations concernant les limites, capacités et autres du présent dépôt en tranchée utilisé par la Ville de Fermont situé sur le terrain de la Compagnie Minière Québec Cartier et propriétaire de ce dernier.

Le 20 septembre dernier, une rencontre avec des représentants de la Minière Québec Cartier et la Ville de Fermont a eu lieu. Les personnes présentes étaient les suivantes :

- Monsieur Jean-François St-Onge (génie minier – QCM)
- Monsieur Philippe Chabot (chef arpenteur – QCM)
- Claude St-Arnault (conseiller en environnement – QCM)
- Richard Désy (technicien en assainissement des eaux – Ville de Fermont)

En 2006, la compagnie minière a fait préparer une étude de longévité du site de dépôt en tranchée sur leur terrain, celle-ci a été faite par la firme Journaud Bédard. Dans ce rapport, on indique le volume annuel généré autant par la Ville de Fermont que par la Compagnie Minière Québec Cartier (CMQC) elle-même.

Étant donné que ce rapport est la propriété de la minière, les gens présents ne peuvent autoriser la Ville à le consulter. Par contre, une demande à la haute direction peut être faite par la Commission si cette dernière juge les renseignements pertinents dans l'étude du présent dossier.

Espérant avoir répondu à vos attentes.

Veillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.

Richard Désy
Technicien en assainissement des eaux
rdesy@villedefermont.qc.ca

RD/mc

